

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 163 (Rect)

présenté par
Mme Erhel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, après les mots :

« communal »,

insérer les mots :

« ou intercommunal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de mettre cette disposition en cohérence avec celle exposée au 1° du II. du même article et qui mentionne « la procédure de concertation et d'information au niveau communal ou intercommunal ».